Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 041-214101941-20240405-2024020423D-BF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (LOIR ET CHER)

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

SEANCE DU VENDREDI 5 AVRIL 2024

Date de convocation : 21 mars 2024
Membres en exercice : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le Vendredi 5 avril à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur LORGEOUX, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEOUX, Président, M HARNOIS, Vice-Président, Mme ORTH, Mme POUGET, M. GUIMONET, Mme MERCIER, M. CHEMINOT, M. TOURNIER, M. FOURMOND, M. BAUCHE, membres

EXCUSES :

- *M. QUINCHON, Membre, qui donne pouvoir à M. FOURMOND*
- *M. DESCHAMPS, Membre, qui donne pouvoir à M. BAUCHE*
- *Mme LELARGE, Membre, qui donne pouvoir à Mme ORTH*
- *Mme VANDELLE, Membre, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT*
- *Mme GIRAUDET, Membre*

NON EXCUSEE :

- *Mme PAUCHARD, Membre*

SECRETAIRE : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures

---

BUDGET PRIMITIF 2024- 2024/2-3d

M. LORGEOUX, Président du CCAS, expose au Conseil d'Administration :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'article R.123.20 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Considérant, la délibération N°2023/1-6d, prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires figurant dans le rapport d'orientations budgétaires lors du Conseil d'Administration du 28 février 2024 ;

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 041-214101941-20240405-2024020423D-BF

Considérant que le budget primitif 2024 a été établi avec les résultats budgétaires définitifs de l'exercice 2023, en concordance avec le compte de gestion définitif. On peut constater une augmentation de 60 € sur le budget pour la section de fonctionnement par rapport au DOB dans le résultat reporté de 2023 définitif ;

Le budget global du CCAS est en augmentation, essentiellement, au chapitre 011 « charges générales » (augmentation du nombre de bénéficiaires du portage de repas et du prix d'achat), au chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés) et au chapitre 65 « autres charges de gestion courante (Courte Echelle et logiciel Arpège) ;

A contrario, la subvention municipale diminue du fait d'un résultat reporté de 2023 plus important car les dépenses du portage de repas en 2023 ont diminué par rapport aux prévisions ainsi que pour les charges du personnel en 2023 (une démission). De plus, certaines dépenses ont été maîtrisées et revues à la baisse pour 2024.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit (la balance budgétaire a été jointe aux membres du conseil d'administration) :

Section de fonctionnement : **1 450 281.41 €**

(Un million quatre-cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-un euros et quarante et un centimes)

Les recettes :

Subvention municipale	870 000 €
Recettes de portage de repas à domicile	273 600 €
Subventions du Département	105 000 €
Subventions de l'Etat	71 000 €
Autres organismes	4 000 €
Recettes de la Courte Echelle	2 300.04 €
Opération d'ordre de transfert	145 €
FCTVA sur fonctionnement	225.70 €
Autres produits de gestion courante (Arrondis du prélèvement à la source)	1 €
Produits exceptionnels	100 €
Résultat reporté de 2023 (en concordance avec le compte de gestion de la DGFIP)	123 909.67 €
TOTAL	**1 450 281.41 €**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 041-214101941-20240405-2024020423D-BF

Les dépenses :

Charges du personnel	916 488 €
Charges à caractère général	425 680 €
Autres charges de gestion courante	78 930 €
Dotations aux amortissements	29 183.41 €
TOTAL	**1 450 281.41 €**

Section d'investissement **: 119 669.94 €**

(Cent-dix-neuf mille six cent soixante-neuf euros et quatre-vingt-quatorze centimes)

Les recettes :

Résultat reporté de 2023	89 552.33 €
Amortissements en 2024	29 183.41 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	934.20 €
TOTAL	**119 669.94 €**

Les dépenses :

Reste à réaliser 2023	9 666 €
Immobilisations incorporelles :	0 €
Immobilisations corporelles :	
Matériel de transport	51 584.94 €
Matériel de bureau et informatique	27 274 €
Mobilier	18 000 €
Autres immobilisations	13 000 €
Subvention d'équipement transféré	145 €
TOTAL	**119 669.94 €**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 041-214101941-20240405-2024020423D-BF

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de voter le budget primitif 2024.

Délibéré par le Conseil d'Administration à Romorantin le 5 avril 2024
Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes : Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte, transmis
Au représentant de l'Etat, le 11/04/2024

Publié ou notifié le 11/04/2024

Pour copie conforme

Le Président,

Par délégation du Président,
le Vice-Président,

B. HARNOIS

J. LORGEOUX

La Secrétaire

Centre Communal d'Action Sociale

S. MEUNIER

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

Date de la mise en ligne sur le site internet : 11/04/2024